

III. Paysage et patrimoine

1. Situation géographique

Montpitol est une commune rurale située dans le département de la Haute-Garonne, en région Midi-Pyrénées, non loin du département du Tarn situé à l'Est.

L'altitude moyenne de Montpitol est de 170 mètres environ. Sa superficie est de 5,96 km².

Deux petites villes tarnaises se trouvent non loin de Montpitol :

- ⦿ Au Nord et à 13 km, **Saint-Sulpice-la-Pointe**,
- ⦿ À l'Est et à 13 km, **Lavaur**.

L'agglomération toulousaine se positionne au Sud-Ouest et à 13 km de Montpitol.

La commune se trouve ainsi à égale distance de ces trois pôles.

Son caractère rural est transformé par des dynamiques urbaines ponctuelles.

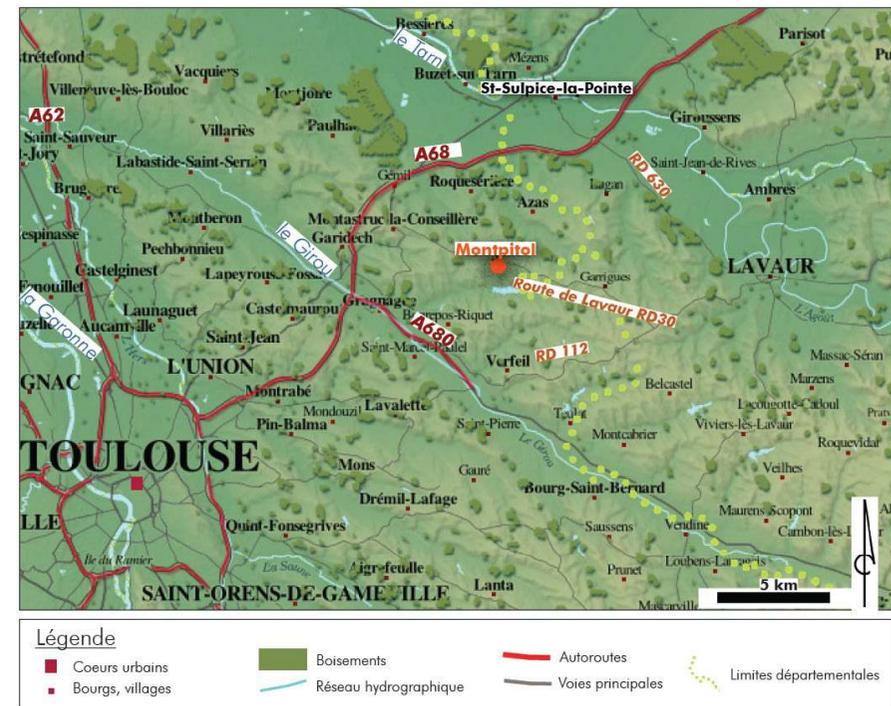


Figure 41 : Carte de situation de Montpitol, Source : FranceTopo, Géoportail SCAN 50/Réalisation : L'Artifex

2. Structures paysagères

a) L'entité paysagère du Lauragais

Le petit village de Montpitol s'est érigé dans l'extrémité Nord de l'entité paysagère du Lauragais, non loin de l'entité du Frontonnais et de celle des Plaines et Collines de l'Albigeois et du Castrais.

Son identité est bien Lauragaise : en effet, la morphologie collinaire de son socle géologique, sur lequel de belles fermes de briques de terre cuite et des villages de petite taille se sont installés, les vastes terres agricoles très tôt cultivées pour les céréales, l'impression d'étendues collinaires sans fin caractérisent ces paysages lauragais tels qu'ils sont décrits dans les Fiches des Entités paysagères réalisées par l'URCAUE de Midi-Pyrénées.

L'entité paysagère du Lauragais, nommée anciennement « Pays de l'Aurac » peut se caractériser selon des critères historiques, géographiques et administratifs. Les collines où les grandes parcelles agricoles se succèdent, définissent le paysage épuré et ouvert du **Lauragais**. Le paysage est découpé par des collines aux formes douces et des vallées qui se succèdent. Les parcelles de cultures intensives céréalières se sont ainsi adaptées à la topographie. Le Lauragais présente peu de surfaces boisées, celles-ci coiffant essentiellement les versants pentus. L'habitat rural clairsemé prend la forme de fermes agricoles (Bordes) comme celle de la photographie ci-après.



Figure 43 : collines céréalières du Lauragais
Source : URCAUE Midi-Pyrénées



Figure 42 : : borde Lauragaise
Source : URCAUE Midi-Pyrénées

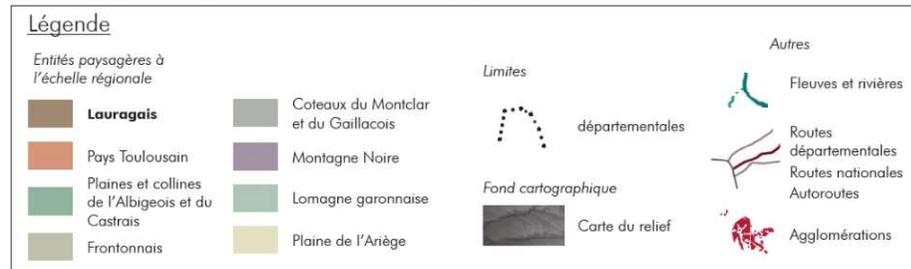
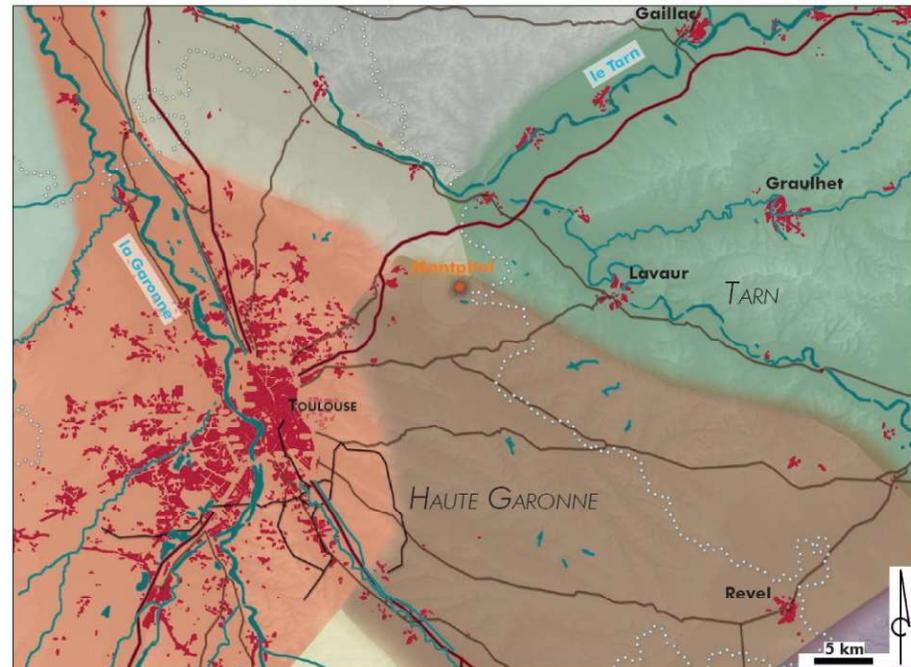


Figure 74 : Carte des entités paysagères à l'échelle régionale,

Source : URCAUE Midi-Pyrénées / Réalisation : L'Artifex

b) Le contexte historique et géographique du Lauragais

Les cadres historique et géographique sont ici particulièrement privilégiés pour identifier cet ensemble reconnaissable.

D'un pont de vue **historique**, Jean Odol, dans son ouvrage de 1995 (Lauragais, pays des Cathares et du pastel), souligne l'appartenance du Lauragais à l'évêché de Toulouse, en tant que subdivision, puis comme « judicature » créée par Alphonse de Poitiers au milieu du XIII^e s. L'histoire agricole a fortement marqué ces terres, où l'on reconnaît un parcellaire, des systèmes agraires ayant généré de grandes fermes clairsemées sur les collines cultivées en céréales et en pastel, avant l'importation de l'indigo qui annonça son déclin.

La dimension **géographique** participe également de ses particularités. Son **climat** est contrasté, lié à la rencontre de deux types de tendances. Sa situation à l'interface de l'influence océanique dominante et de l'influence méditerranéenne provoque des périodes d'humidités ou de sécheresses contrastées. Le vent d'Autan accentue ces variantes climatiques où tout peut très rapidement se dessécher.

Le socle géologique correspond à des terrains qui appartiennent à l'Oligocène et à l'Eocène, les deux faisant partie de l'ère tertiaire. Les matériaux connus sous le nom de « molasses » sont issus de l'érosion des Pyrénées, entre 45 et 25 millions d'années. Ces matériaux de différentes compositions (grès et autres matériaux acides, dépôts lacustres calcaires ou marneux) accueillent une végétation variable :

- Dans le cas des **sols à dominante acide**, les bois sont constitués de sorbier, chèvrefeuille, néflier, fougère aigle, chêne sessile et châtaignier,
- Dans le cas de **sols à dominante carbonatée**, les bois sont dominés par les chênes (pédonculés ou pubescents selon l'humidité du sol), l'érable champêtre et de l'églantier. Montpitol fait plutôt partie de cette deuxième catégorie de sol.

Les pelouses calcaires accueillent la majorité des orchidées du Lauragais.

Ces socles géologiques plus ou moins résistants à l'érosion présentent aujourd'hui des collines argileuses (argiles issues de l'érosion des Pyrénées) au modelé arrondi et creusé, d'où émergent des roches de grès et calcaires moins érodables, sous forme de Puech (points hauts). Les particularités paysagères de Montpitol sont cet ensemble collinaire où s'essaient de beaux corps de ferme en relation avec les terres arables et les vallons en eau.

Un ancien hameau devenu village, dominant vallons et plaines

C'est en contrebas d'une colline au cœur du territoire communal, à 210m d'altitude, que s'est érigé l'actuel cœur ancien du village de Montpitol, à l'emplacement de la Gascogne, sorte d'écart initial.

Selon la description extraite des notes rassemblées par Paul MERCADAL, Montpitol était au XII^e siècle un simple hameau du territoire de Verfeil. Cette localité dépendait du Château de Verfeil (ou « Verte Feuille »), situé au Sud de Montpitol, et au-delà du vallon de Laragou.

Il existait 3 églises, l'une à la Gascogne (Montpitol) la seconde au Fort et la troisième à la Soulade.

Seule subsiste celle de la Gascogne qui est au centre du village et date du XIe siècle. Elle est dédiée à Saint Blaise.

L'histoire plus large de Montpitol est ainsi liée à Verfeil, qui fut un lieu gallo-romain, un *Castrum* médiéval au XIIe siècle, puis un bastion hérétique du Catharisme dominé par la suite par les croisés (Croisade des albigeois au XIIIe siècle).

L'agglomération ancienne de maisons autour de l'église et le long de la rue RD 30c, accompagnée du cimetière constitue le cœur ancien de Montpitol qui s'est peu à peu étoffé. En effet, des habitations plus récentes et des petites infrastructures de loisir (halle, terrain de sport) bordent ce cœur ancien et forment un petit cœur de village. Celui-ci reste cependant linéaire, offrant peu d'espaces publics et aucun cœur structurant, à l'instar de nombreux villages Lauragais où les terres agricoles, fertiles, étaient prioritaires sur l'habitat regroupé.

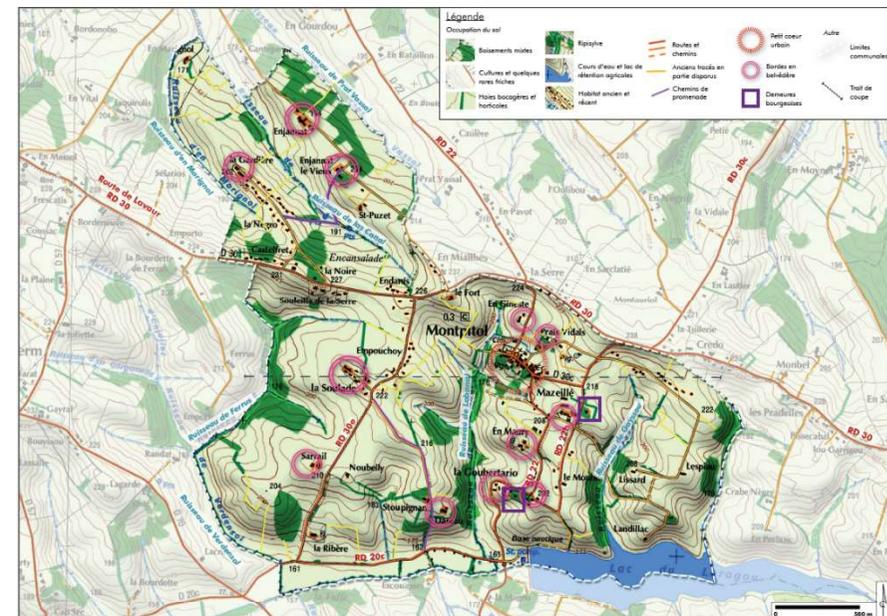


Figure 77 : Carte des composantes paysagères de la commune de Montpitol
Source : Géoportail SCAN 25/ Réalisation : L'Artifex

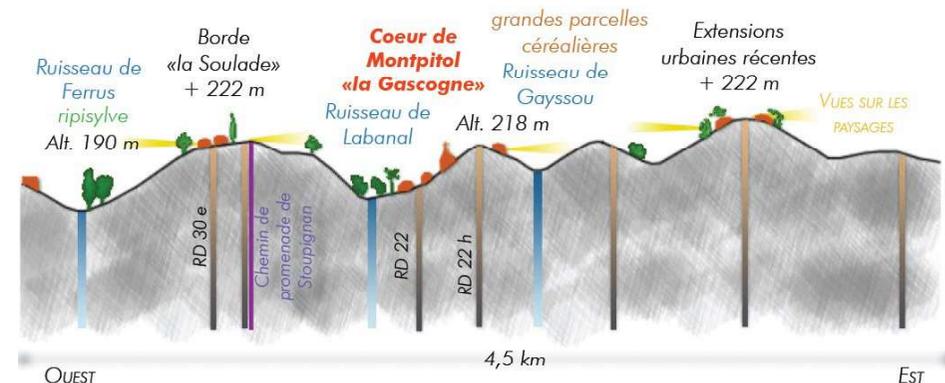


Figure 78 : Coupe schématique du village au cœur des collines lauragaises
Réalisation : L'Artifex

Des fermes anciennes sur les hauteurs

L'habitat reste, sur le reste du territoire communal, assez diffus, lié aux implantations rurales des bordes sur certains bouts de serres (collines allongées). Les écarts (anciennes fermes et regroupement d'habitations isolées) se nomment la Gardière, En Jannat, le fort, En Gineste, Prats Vidal, Mazeillé, En Maury, la Goubertarie, Lissard, Stoupignan, la Soulade, Ferrus.

La présence de nombreuses fermes de caractère Lauragais implantées en lisière des lignes de crête, ou en situation de belvédère sur les vallons marquent les paysages. Elles sont les signes des heures fastes de la production du pastel et des céréales. Les paysages offrent des terres très dégagées de type openfield à céréales, où quelques arbres de belle taille ont pu résister au temps.

La commune de Montpitol est une commune caractéristique de l'entité paysagère du Lauragais, non loin des Plaines et Collines de l'Albigeois et du Castrais situées à l'Est, du Frontonnais situé au Nord, et du Pays Toulousain à l'Ouest. Elle est composée d'un ancien hameau positionné en léger contrebas du sommet d'une colline, qui s'est peu à peu étoffé en cœur de village. Des écarts, avec les bordes typiques de l'essor agricole du XIXe siècle existent toujours, en situation de belvédère sur les quelques vallons. L'époque actuelle a provoqué des accroissements urbains autour de certains de ces différents pôles anciennement habités.



Figure 78 : Ferme d'Enjannat en ligne de crête Source : L'Artifex

3. Les éléments patrimoniaux

Il n'existe pas de monument inscrit ou classé sur la Liste des Monuments Historiques, sur le territoire communal et à ses abords.

La notion de patrimoine peut cependant être plus largement associée à ce qui fait l'identité de la commune, de ses paysages, qu'il s'agisse de bâtisses en tant que telles (église, maisons bourgeoises, bordes), de leurs relations aux paysages (vues, chemins), mais aussi de petits éléments de patrimoine culturel ou encore du patrimoine végétal.

a) L'implantation des bâtisses et de certaines voies de desserte

Ces terres Lauragaises présentent la spécificité de vastes espaces collinaires dégagés, car exploités pour les céréales, où les édifices et les routes s'inscrivent en point haut. Cette relation visuelle est ainsi très forte et reste à souligner. Elle est possible depuis les espaces habités, et depuis les espaces publics que sont les routes de crête.



Figure 79 : Vue sur la colline habitée de la Gardière depuis la route de crête à Enjannat le Vieux Source : L'Artifex

Les vallons offrent des cours d'eau à fort potentiel paysager, dès lors qu'ils sont accompagnés d'une ripisylve. Le lac du Laragou est un plan d'eau artificiel créé par la réalisation d'un barrage sur l'amont du cours d'eau du Laragou. Ses abords sont actuellement très décapés, très pauvres. Cet espace constitue cependant un potentiel lieu de promenade, d'autant qu'une base nautique utilisée par une association sportive d'aviron existe.



Figure 80 : Vue sur le lac du Laragou depuis les coteaux Nord Source : L'Artifex

b) Le patrimoine religieux

Trois églises existaient jadis sur le territoire de Montpitol. Celles du For et de la Soulade ont disparu. Il reste celle de la Gascogne, au cœur de Montpitol.

Son style est ogival, datée des XI et XVI^e siècles. Elle est dédiée à Saint Blaise, qui, dans l'histoire catholique, fut un habile médecin arménien, vertueux chrétien devenu évêque de Sébaste, puis hermite et guérisseur de bêtes sauvages.

Son architecture est caractéristique des églises du Lauragais. Elle est façonnée en brique, munie d'un clocher-mur portant 3 cloches. Les tours et tourelles arrondies sont une particularité qui apporte à son volume des formes douces.

La carte IGN positionne plusieurs croix de chemin. Certaines ont résisté au temps. Deux sculptures religieuses (vierge Marie et Christ en Croix) caractéristiques du XIXe siècle agrémentent l'espace public à la Gascogne. Un monument aux morts a également été édifié en hommage aux soldats de la guerre 1914-18.



Figure 81 : église Saint Blaise, cœur de Montpitol, Source : L'Artifex



Figure 82 : statue de Vierge Marie, Source : L'Artifex



Figure 82 : Christ en croix, Source : L'Artifex



Figure 83 : croix de chemin, Source : L'Artifex



Figure 84 : croix de chemin, Source : L'Artifex



Figure 85 : monument commémoratif, Source : L'Artifex

c) Les demeures bourgeoises

Au cœur de Montpitol, les bâtiments tels que celui de la mairie, ou ceux dessinant la rue centrale, sont caractéristiques des édifices du XIXe siècle. Quelques-uns d'entre eux sont dotés d'éléments de modénature.

La maison présentée sur la photographie ci-après offre une façade ordonnancée, dont la toiture est soulignée par une corniche.

L'oculus s'ouvre par un linteau géminé. Des pilastres forment l'angle de deux murs et renforce l'élément central de la façade.

Un bandeau en listel souligne les étages. Le jeu entre l'enduit coloré, lisse, et les ouvrages de terre cuite et de pierre sculptée enrichit l'allure générale du bâtiment sur rue.

La mairie répond également à cet équilibre généré par l'ordonnement de la façade, où le centre est rehaussé d'une lucarne en pierre, dont l'ouverture ronde en oculus joue un rôle d'ornement, où les étages sont dessinés par deux bandeaux de terre cuite.



Figure 86 : maison à la Gascogne, source : L'Artifex



Figure 87 : mairie, source : L'Artifex

Deux belles demeures se distinguent sous forme d'habitat isolé. Elles sont construites avec des matériaux plus prestigieux, en pierre calcaire et toiture en ardoises.



Figure 88 : Maison bourgeoise vers Mazeillé, source : L'Artifex



Figure 89 : château à la Goubertario, source : L'Artifex

d) Le patrimoine rural

Excepté un ou plusieurs moulins à vents qui ont dû exister au sommet des collines, les bâtiments d'habitation et d'exploitation agricole anciens ont été préservés, et sont aujourd'hui habités. Quelques-uns d'entre eux présentent des signes de vieillissement qui pourraient les mettre en péril, mais ces bâtiments vieillissants restent rares.

D'anciens corps de fermes (ou bordes) rénovés sont disséminés sur l'ensemble du territoire communal. La desserte rurale de ces anciennes bâtisses se termine souvent en impasse, selon un mode d'usage ancien. Ces bordes se sont implantées en fonction des contraintes liées à la nécessité de rationaliser l'utilisation de l'espace agricole, et sont donc généralement positionnées sur le haut des crêtes. Les corps de bâtiments présentent une forme allongée, traditionnellement composée d'ailes qui servaient auparavant de granges et de dépendances. Une de ces belles demeures est dotée d'une tour. Un pigeonnier non visible depuis l'espace public existe dans le domaine.



Figure 90 : Maison ancienne de plain-pied, Prats Vidal, source : L'Artifex



Figure 91 : Bâtisse rurale traditionnelle avec pigeonnier – « Prat Vidal », source : L'Artifex

Face à la maison bourgeoise de Mazeillé, une grange dotée d'un pigeonnier semble avoir été transformée en orangerie, ou en atelier.



Figure 92 : Mazaillé, source : L'Artifex

Les matériaux utilisés sont spécifiques de ces terres du Sud-Ouest de la région Midi-Pyrénées, où les bâtisseurs utilisaient les matériaux présents sur place : argiles rouges et plus rarement galets. Leur savoir-faire offre une déclinaison remarquable de murs composés de briques de terre crue et de terre cuite. Sur toute la commune, la terre cuite dite « brique foraine » est utilisée d'une façon quasiment exclusive en réalisation de façade et notamment au sein du village historique.

La brique cuite ou la brique foraine est réalisée à partir de terre argileuse moulée et cuite. Elle est fixée à la chaux ou avec un mélange terre/sable. On peut retrouver des briques en terre crue dans certaines zones de la commune fixées également par un mortier terre/sable, et la plupart protégée d'un enduit.



Figure 93 : Façade en Brique cuite à la chaux, Source : L'Artifex



Figure 94 : Façade en Brique crue et mortier en terre/sable, Source : L'Artifex

e) Les chemins ruraux

Rares sont les chemins ruraux actuels, dont la majeure partie a été arasée pour l'extension des terres agricoles lors de la mécanisation. Les tracés de ces anciens chemins sont matérialisés, de façon non exhaustive, en jaune sur la carte des composantes paysagère.

Il existe cependant deux chemins de grande qualité (tracés mauves sur la carte) entre la Gardière et Enjannat le Vieux, traversant le vallon de Las Canals, ainsi qu'à Stoupignan, les deux étant signalés par des panneaux. Leur qualité est liée à la simplicité de leur traitement au sol (sol enherbé fauché) ainsi qu'à leurs abords qui ont conservé des haies arborées



Figure 95 : Chemin de promenade de las Canals,
Source : L'Artifex



Figure 96 : Panneaux de signalisation,
Source : L'Artifex



Figure 97 : Chemin de Stoupignan, bordé d'arbres
Source : L'Artifex



Figure 98 : Panneaux de signalisation
Source : L'Artifex

f) Le patrimoine arboré

Le patrimoine végétal révèle différents usages et habitudes culturelles. Ils participent de la diversité des ambiances, des paysages et de la richesse d'un territoire.

Ils sont ici répertoriés par thèmes, car les arbres (essences, implantations) sélectionnés ou préservés par l'homme sont révélateurs d'habitudes anciennes (repères de limites de propriété dans les champs, apport d'ombrage, parc prestigieux de propriétés, seuil d'une allée d'honneur vers une borde, espace naturel préservé...).

Les **arbres dits « prestigieux »** sont d'essences ornementales, d'origines exotiques, et leurs ports très architecturés (parasol des pins, étage et grandeur des cèdres...) ont provoqué un intérêt pour leurs qualités ornementales.

Les arbres dits « des espaces publics » concernent les voies importantes et les places. Le platane est utilisé mais a en partie disparu.

Les **arbres qualifiés de « paysans »** sont des arbres d'essence noble à pousse lente, à forte longévité, de grandeur importante, intéressants pour leur bois, comme les chênes. Leur aspect majestueux ainsi que l'intérêt de les préserver pour divers usages ont permis de les préserver en grande partie.

Enfin, les **arbres « des cours d'eau »** offrent une palette à part constituée de végétaux aux feuillages fins, ou aux ports érigés qui signalent les cours d'eau lorsqu'ils sont encore bordés de leur ripisylve.



Figure 99 : Cèdre et plaqueminer dans un parc privé, Source : L'Artifex



Figure 100 : Platanes en alignement
Source : L'Artifex



Figure 101 : Chêne isolé en lisière de champ, Source : L'Artifex



Figure 102 : Pins parasols marquant l'entrée vers Enjannat, Source : L'Artifex



**Figure 103 : Parc arboré avec cèdres, et fine ripisylve
Source : L'Artifex**

g) La charte architecturale et paysagère du « Pays Lauragais » voisin

Montpitol est en lisière Nord du Pays Lauragais. Une Charte Paysagère existe, répondant aux enjeux mis en évidence sur un territoire voisin dont les caractéristiques sont similaires.

C'est pourquoi, même si cette charte n'a initialement pas inclus Montpitol, il est intéressant de s'en inspirer.

La Charte architecturale et paysagère du « Pays Lauragais », pilotée par l'association du Pays Lauragais en 2004, et élaborée par le bureau d'études Terres Neuves, pose un diagnostic et des orientations riches. Ce document non opposable au tiers permet de poser un socle important pouvant guider l'évolution de ces territoires spécifiques, applicable sur Montpitol.

Ce document met en évidence, dans son état des lieux, les 6 sous-unités paysagères du Lauragais, Montpitol se situant non loin des Coteaux au Nord du Sillon Lauragais, et se caractérisant comme un village adossé au coteau.

Des enjeux sont ensuite mis en évidence, dont :

- ✓ La question de la forme du bâti contemporain, qui doit éviter de pasticher le traditionnel,
- ✓ La haie bocagère contemporaine devant recomposer les terres ouvertes selon les nouveaux modes agricoles,

- ✓ La reconstitution de belles voies arborées à grande échelle,
- ✓ Le renouvellement arboré des anciens parcs,
- ✓ L'inspiration du vocabulaire paysager local au sein des nouveaux espaces (jardins privés et publics),
- ✓ L'intégration des bâtiments agricoles et des zones d'activités et artisanales dans les paysages,
- ✓ L'articulation des anciens tissus urbains et de leur extension avec la priorité sur les espaces publics,
- ✓ Et l'importance d'un projet éolien partagé régionalement.

La commune ne détient pas d'édifice inscrit ou classé sur la liste des Monuments Historiques Elle détient un patrimoine singulier du Lauragais qui lui donne un caractère bien spécifique.

On peut souligner, parmi ses différentes richesses :

- *Son église et objets de culte,*
- *Ses habitations de prestige,*
- *Ses bâtisses rurales avec granges et pigeonnier*
- *Son patrimoine végétal, sous forme d'arbres remarquables, champêtres ou ornementaux,*
- *Ses quelques chemins de promenade,*
- *Ses qualités paysagères (vues panoramiques, lac du Laragou, relation entre le bâti en belvédère et les paysages...).*

4. Entrées de ville

La carte suivante localise les différentes signalisations d'entrées de ville de Montpitol :

- L'entrée Est par la RD 30 c, au niveau du City Park,
- L'entrée Nord par RD 22, au niveau du bas du cimetière,
- L'entrée Sud par la RD 22.



Figure 104 : Positionnement des entrées de ville Source : Géoportail/
Réalisation : L'Artifex

Ces trois entrées sont bien marquées :

- La première, (1) à l'Est, par la zone de sport puis les nouvelles habitations, la rue se resserrant plus loin grâce au tissu urbain ancien.



Entrée Est par la RD 30c, Source : l'Artifex

- La seconde, (2) au Nord, est également intéressante d'un point de vue paysager, de par la présence de haies de persistantes cernant le cimetière, et au vu de la silhouette du village sur son promontoire, entourée d'arbres, ainsi que grâce aux jardins arrières aux maisons, qui créent une transition entre le tissu bâti et les champs.



Entrée Nord par la RD22, Source : l'Artifex

- La troisième (3) au Sud, au sein de plantations d'arbres fruitiers et de champs, non loin du cœur ancien de Montpitol, et après un alignement résiduel de platanes.

La notion d'entrée typique du Lauragais se faisait jadis grâce aux alignements de platanes. Ce vocabulaire est aujourd'hui résiduel, (petit tronçon de la RD 22), ceci ne permettant plus de hiérarchiser ces entrées ni de mettre en scène le cœur de bourg.



Entrée Sud par la RD 22, Source : l'Artifex

La commune est accessible depuis plusieurs petites routes dont trois détiennent des panneaux de signalisation d'entrée. Le contraste entre les zones habitées et la campagne se fait de façon intéressante, par la présence d'un espace de loisir, et par la présence d'une palette végétale et de parcelles créant une transition entre habitations et

campagne. Cependant, les alignements traditionnels et remarquables de grands arbres sont aujourd'hui rares, et ne signalent plus ces entrées de ville.

IV. Les ressources naturelles

1. L'eau

a) Usages des eaux souterraines

Aucun prélèvement dans les eaux souterraines n'est recensé par l'agence Adour Garonne sur la commune de Montpitol. Globalement, les masses d'eau au droit de cette commune ne sont pas identifiées comme présentant des pressions quantitatives importantes exceptées pour la masse d'eau FRFG083.

L'état des lieux effectué par le SDAGE est repris dans le tableau ci-dessous :

	Pressions identifiées en 2006		
	Agricole	Industriel	Eau potable
FRFG043 Molasses du bassin de la Garonne et alluvions anciennes de Piémont	Moyenne	Faible	Moyenne
FRFG089 Molasses du bassin du Tarn	Moyenne	Moyenne	Faible
FRFG083 Calcaires et sables de l'Oligocène à l'ouest de la Garonne	Forte	Faible	Forte
FRFG082 Sables, calcaires et dolomies de l'Eocène-Paléocène captif sud AG	Faible	Faible	Moyenne

b) Usages des eaux superficielles

Le lac du Laragou est principalement dédié à l'irrigation agricole et à la régulation du débit de la rivière Girou. Il est également utilisé pour différentes pratiques de loisirs. Quelques associations ce sont ainsi installées sur le lac : un club d'aviron, une association de modélisme naval ou encore un club de voile. Toutefois, la baignade est actuellement interdite dans ce lac.

Aucun prélèvement dans les eaux superficielles n'est identifié sur la commune de Montpitol en dehors de ce lac.

c) Le Plan de Gestion des Etiages (P.G.E.) "Tarn"

La partie Nord de la commune (bassin versant du ruisseau de Marignol) est classée au SDAGE en « zone de répartition des eaux » (décret n° 94-354 du 29 avril 1994) définie comme « zone présentant une insuffisance non exceptionnelle des ressources par rapport aux besoins et dans laquelle il convient, plus qu'ailleurs de faciliter la conciliation des intérêts des différents utilisateurs de l'eau ». Ce classement soumet à autorisation tout prélèvement supérieur à 8 m³/heure, en rivière et en nappe.

Dans ce contexte, le Plan de Gestion des Etiages du Tarn a été élaboré entre 2006 et 2009 et approuvé en 2010

L'objectif du PGE de 2006 était directement issu de la mesure C1 du SDAGE Adour Garonne, à savoir la restauration ou l'instauration des Débits Objectifs d'Etiage (débit de référence permettant l'atteinte du bon état des eaux et au-dessus duquel est satisfait l'ensemble des usages en moyenne huit années sur dix).

Le Débit Objectif d'Etiage a donc été estimé à 25m³/s. Afin de pouvoir respecter cet objectif le PGE propose des volumes prélevables sur le bassin du Tarn et ses affluents :

- © pour l'eau potable : 22 Mm³
- © pour l'industrie 5,2 Mm³
- © pour l'irrigation 49 Mm³

2. Le Schéma Départemental des Carrières de Haute-Garonne

Le Schéma Départemental des Carrières (SDC) de la Haute-Garonne actuellement en vigueur a été approuvé par arrêté préfectoral le 10 décembre 2009. Le règlement et les cartographies associées au SDC permettent de cadrer l'organisation des carrières sur le département, en prenant notamment en compte la nature des gisements géologiques, ainsi que les contraintes environnementales et patrimoniales connues.

Cette partie concerne également les ressources naturelles, et elle est ici traitée afin de raccorder ces informations au contexte géologique.

« Des gisements de grande valeur économique peuvent être rendus inexploitable du fait d'une urbanisation mal maîtrisée ; à l'inverse, des sites exploités sans coordination peuvent générer des nuisances et des dégradations excessives sans une utilisation optimale des ressources. » En ce sens, il est intéressant de prendre en compte le Schéma Départemental des Carrières dans le cadre du PLU communal.

Selon la notice associée au schéma de carrières du département, la géologie de la commune de Montpitol se compose de formations tertiaires continentales et quaternaires indifférenciées.

La carte ci-après est extraite du Schéma Départemental des Carrières de Haute-Garonne éditée en 2009, dont l'échelle est initialement au 1/100 000^e. La qualité graphique à cette échelle communale très

rapprochée est par conséquent mauvaise, et les zonages semblent décalés. Ils révèlent néanmoins que des zones sont interdites à l'extraction des sols et qu'une seconde zone est sujette à des contraintes avérées.

En plus de la cartographie du département présentant les zonages autorisant, ou non, la mise en place de carrière, le SDC de la Haute-Garonne définit plusieurs orientations :

- La protection des patrimoines ;
- Une gestion durable et économe de la ressource alluvionnaire pour accompagner le développement économique du département ;
- Une mise en œuvre accrue des matériaux de substitution et du recyclage ;
- Un engagement volontaire des donneurs d'ordres ;
- Une réduction du transport par camion.

Ce SDC préconise un engagement à :

- Favoriser l'élaboration de projets de réaménagement concertés entre les exploitants, les collectivités locales et les acteurs sociaux ;
- Donner sa pleine efficacité à la réglementation ;
- Etablir un tableau de bord du schéma, pour un suivi de la mise en application de ses orientations et objectifs.

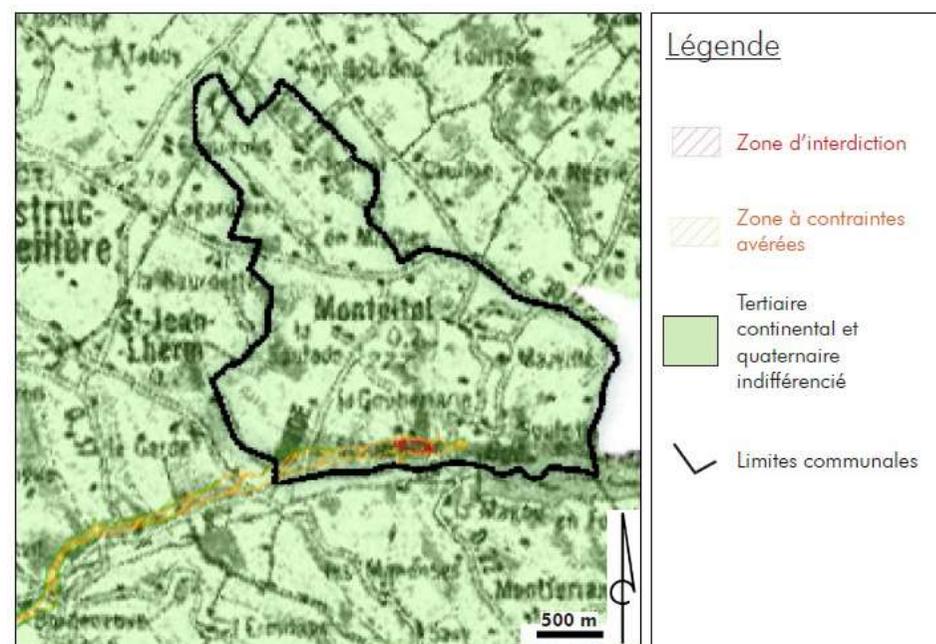


Figure 44 : Extrait du Schéma Départemental des Carrières de la Haute-Garonne
Source : DREAL Midi-Pyrénées/ Réalisation L'Artifex

4. Les espaces forestiers

Plusieurs zones de boisements sont dispersées sur la commune de Montpitol. Ces espaces forestiers sont essentiellement composés de boisements composés de futaies de chênes et de taillis, et de simples taillis de chênes. Un petit espace vert urbain délimite le vallon du Laragou au Sud de la commune.

Des boisements de résineux n'existent qu'à l'extérieur de la commune.

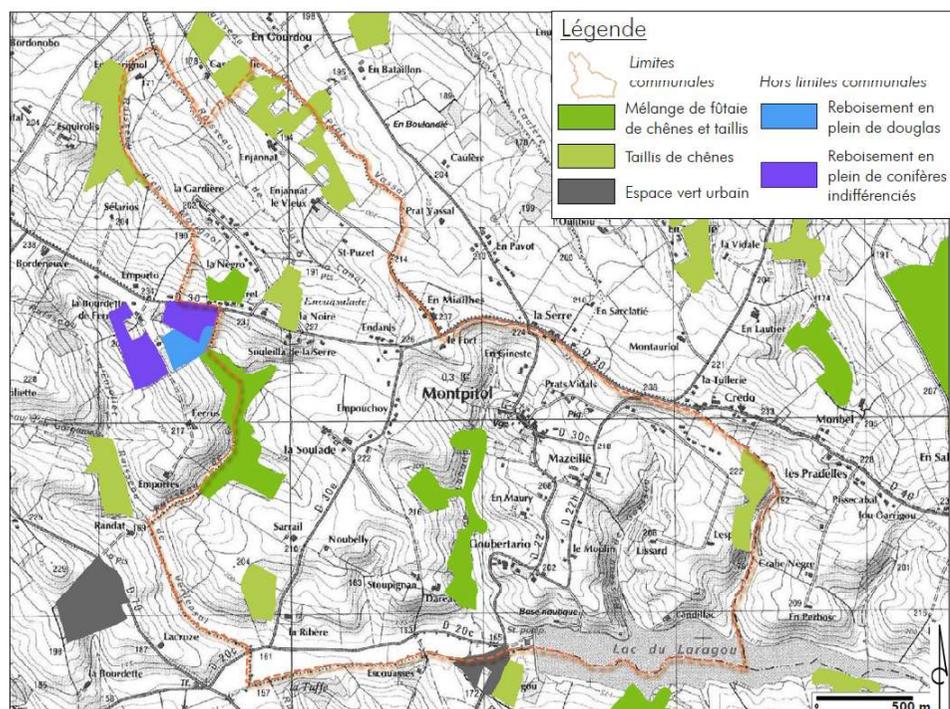


Figure 45 : Les espaces forestiers sur la commune de Montpitol, Source : inventaire-forestier.ign.fr/Réalisation : L'Artifex

5. Les énergies

Dans le cadre de l'adoption au niveau européen du « paquet-énergie climat » la France s'est engagée à satisfaire à l'horizon 2020, 23% de part d'énergie produit par des sources renouvelables dans sa consommation d'énergie finale.

Sur la commune de Montpitol, les énergies renouvelables sont essentiellement représentées par la présence de panneaux photovoltaïques dont le nombre est inférieur à 10.

Ils se trouvent sur certaines toitures d'habitations de particuliers.



Figure 46 : Panneau Photovoltaïque sur maison d'habitation Source : L'Artifex

V. Les risques, nuisances et autres servitudes

1. Les risques naturels

a) Les arrêtés de catastrophes naturelles

L'exposition aux risques naturels à l'échelle communale peut être illustrée par les Arrêtés de Catastrophe Naturelle de la commune. Il s'agit d'arrêtés interministériels qui constatent l'état de catastrophe naturelle (intensité anormalement importante d'un agent naturel).

Sur la commune de Montpitol, 5 arrêtés ministériels de déclaration d'état de catastrophe naturelle ont été pris dont :

- **Tempête** : un arrêté pris le 30 Novembre 1982,
- **Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols** : deux arrêtés pris le 3 Décembre 2003,
- **Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain** : deux arrêtés pris le 29 décembre 1999 et le 28 Janvier 2009.

Ainsi, les arrêtés de catastrophes naturelles pris sur la commune de Montpitol montrent l'importance des dégâts liés en particulier aux inondations, aux coulées de boue et aux mouvements de terrain. A noter que l'absence de haies ou de bosquets sur les zones pentues amplifie ce phénomène.

b) Le Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles

Un Plan de Prévention du Risque Naturel (PPRn) « Mouvements différentiels de terrain liés au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux », approuvé le 18 Novembre 2011, a été mis en place sur la commune de Montpitol. Ce zonage recouvre l'intégralité du territoire communal.

Ce Plan de Prévention impose des mesures applicables aux constructions, notamment la réalisation d'une étude géotechnique définissant les dispositions constructives et environnementales nécessaires pour assurer la stabilité des bâtiments vis-à-vis du risque de tassement différentiel.

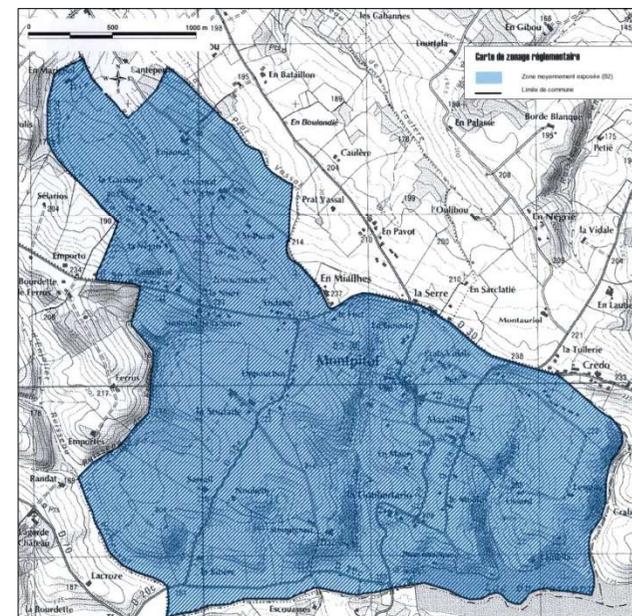


Figure 47 : Plan de prévention des risques naturels prévisibles

c) Risques liés au sol et au sous-sol

Le site internet Géorisques, mis en place par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie avec l'aide du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), permet de visualiser les données cartographiques sur les risques liés au sol dans le secteur de la commune de Montpitol, tels que :

- Le retrait/gonflement des argiles,
- Les mouvements de terrains,
- Les cavités.

L'aléa retrait/gonflement des argiles

Selon le BRGM, « le terme d'aléa désigne la probabilité qu'un phénomène naturel d'intensité donnée survienne sur un secteur géographique donné et dans une période de temps donnée. Cartographier l'aléa retrait-gonflement des argiles reviendrait donc à définir, en tout point du territoire, quelle est la probabilité qu'une maison individuelle soit affectée d'un sinistre, par exemple dans les dix ans qui viennent ».

De nombreuses communes de Haute-Garonne sont touchées, partiellement du moins, par le phénomène de retrait-gonflement des sols argileux, qui se gonflent en présence d'eau et inversement se rétractent en période de sécheresse. Ce phénomène engendre des mouvements de sols créant des dommages aux habitations.

Selon le site internet Géorisques, l'aléa « Retrait/gonflement des argiles » est moyen au niveau des formations molassiques qui sont riches en argiles.

L'aléa est à priori nul à faible sur tout le reste de la commune de Montpitol.

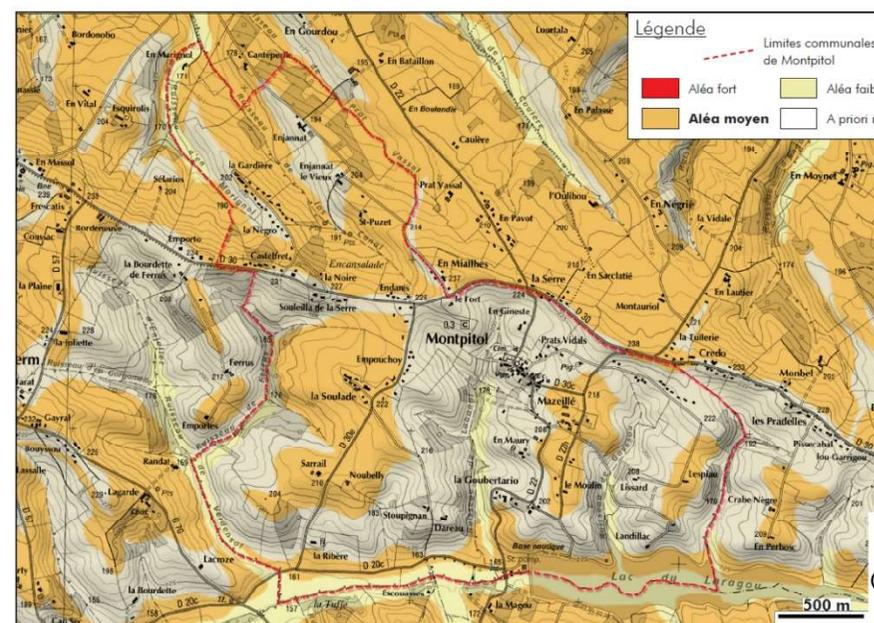


Figure 48 : L'aléa retrait-gonflement des argiles, Source : Carte des argiles, georisques.gov/Réalisation L'Artifex

Les mouvements de terrain

Les mouvements de terrains englobent les glissements, éboulements, coulées, effondrement et érosion des berges.

Comme décrit précédemment, la commune de Montpitol dispose d'un PPRn. En effet, plusieurs mouvements de terrain ont eu lieu au droit du territoire communal, notamment des **tassements différentiels, liés à la sécheresse et à la réhydratation des sols**.

Deux catastrophes datant de 1998 et de 2002 ont été reconnues par des Arrêtés le 03 Décembre 2003.

Une catastrophe de type **inondations et coulées de boue** datant de 2009 a été reconnue par Arrêté le 29 Janvier 2009.

Le PPR sécheresse approuvé le 18 Novembre 2011 prescrit les mesures suivantes au sujet des études préalables avant construction, des techniques de soubassement particulières, des contrôles de canalisation, des distances de plantation des arbres, etc.

Les cavités

Sous le nom de cavités souterraines, sont compris caves, carrières, grottes naturelles, galeries, ouvrages civils, ouvrages militaires, puits et souterrains.

Il n'existe pas de ce type de risque de catastrophe sur la commune, du fait de l'absence d'ouvrages ou de cavités naturelles.

d) Le risque inondation

Aléa inondation par débordement

D'après le Dossier Départemental des Risques Majeurs de Haute-Garonne, la commune de Montpitol est concernée par le risque d'inondation.

Il n'existe cependant pas de Plan de Prévention de Risques d'Inondations (PPRI).

La carte ci-dessous localise les zones concernées par cet aléa inondation qui est associé au ruisseau et au lac du Laragou.

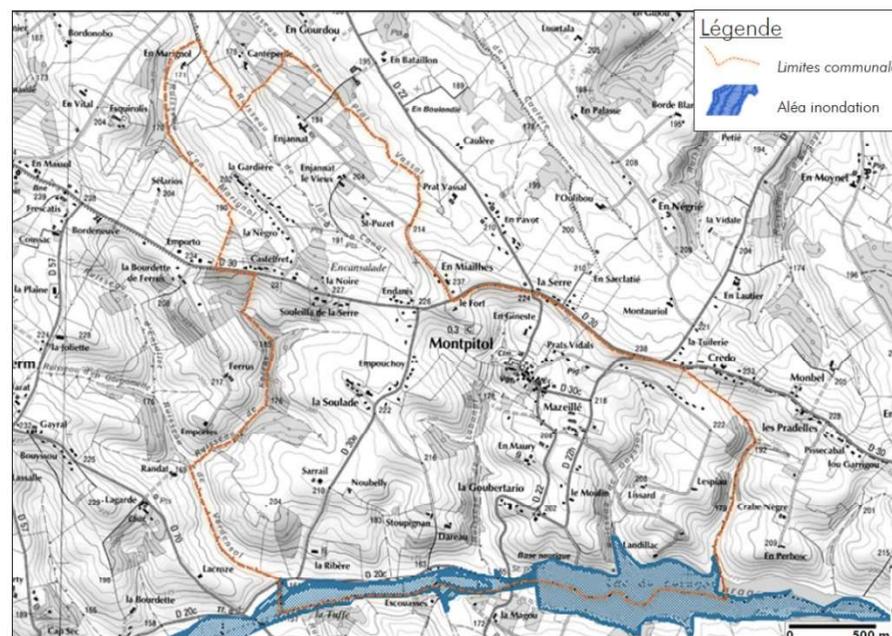


Figure 49 / Carte des risques, aléa inondation, Cartorisque.prim.net

La cartographie suivante, Carte Informatrice des Zones Inondables (CIZI) de Midi-Pyrénées, localise plus précisément les différents types de crues pour ce cours d'eau. N'ont pas été cartographiées les inondations par remontée de nappe ou du type du ruissellement pluvial urbain.

Aléa inondation par remontée de nappe.

Selon le site Géorisques, le risque inondation par remontée de nappe dans les sédiments est essentiellement très faible à inexistant sur la totalité des terres communales.

Aléa inondation par une remontée de nappe dans le socle

La commune n'est pas exposée à ce risque de remontée de nappe dans le socle.

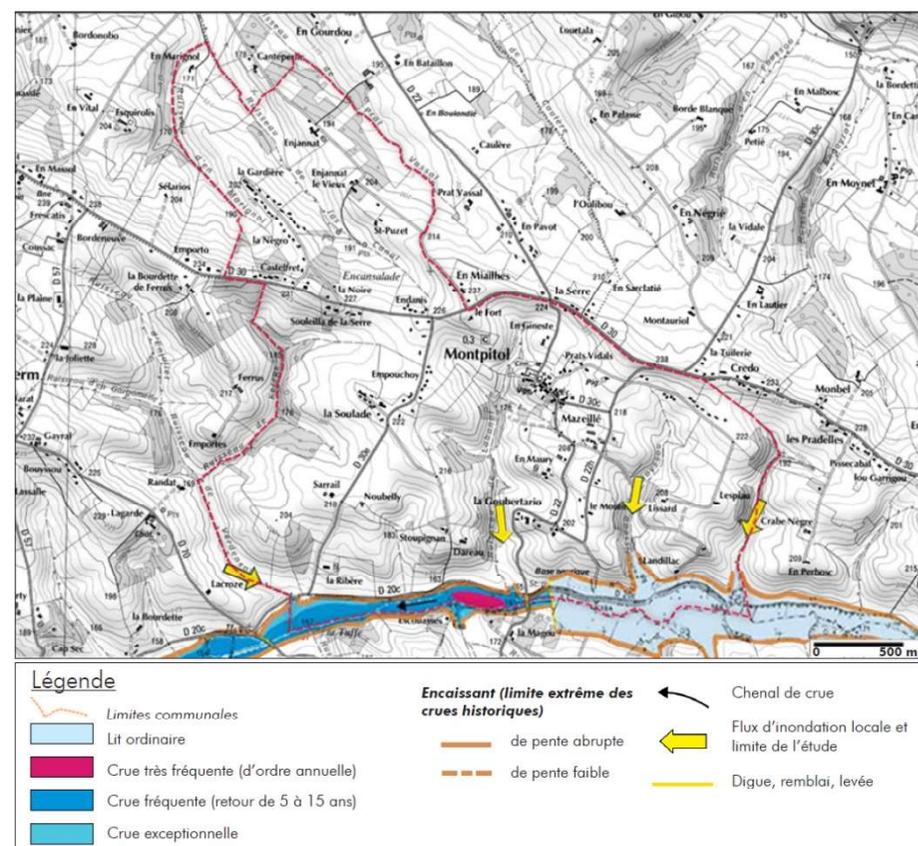


Figure 50 : Cartographie informative des Zones inondables sur la commune de Montpitol, Source : DREAL Midi-Pyrénées

e) Le risque incendie / feux de forêt

Selon le DDRM du Gers, la commune de Montpitol n'est pas concernée par le risque incendie.

f) Le risque sismique

D'après les articles R.563-1 à R.563-8 du Code de l'Environnement, la commune de Montpitol est classée en zone de sismicité 1, correspondant à une zone de sismicité très faible. Elle n'est pas localisée sur une carte car elle occupe tout le territoire communal.

g) Le risque tempête

A noter que tout le département de Haute-Garonne est soumis à tous les risques météorologiques à l'exception du risque « vagues-submersion ».

Une tempête ayant eu lieu en 1982, celle-ci a été reconnue comme catastrophe par l'arrêté du 30 Novembre 1982.

2. Les risques technologiques

a) Le risque de rupture de barrage

Il n'existe pas de risque de rupture de barrage sur la commune de Montpitol ni dans son environnement proche.

b) Le risque lié au transport de matières dangereuses

Selon le DDRM, la commune de Montpitol n'est pas concernée par le risque de transport de matières dangereuses par canalisation.

c) Le risque industriel.

Il n'existe pas d'établissement classé SEVESO sur la commune, ainsi qu'à ses abords.

Il en est de même pour les Installations Classées pour l'Environnement (ICPE), absentes du territoire communal et de ses abords.

3. Nuisances et pollutions

a) Les pollutions

La pollution de l'air

L'Observatoire Régional de l'Air de Midi-Pyrénées (ORAMIP) est un observatoire agréé par l'Etat afin de surveiller la qualité de l'air en Midi-Pyrénées.

Les cartes d'exposition annuelle à la pollution de l'air en région Midi-Pyrénées et dans l'agglomération de Toulouse permettent de visualiser les progressions (qui montrent une amélioration dès 2014) de présence de particules en suspension (Moyenne annuelle) et d'ozone (selon le Nombre de jours où le taux d'ozone est supérieur au seuil de protection de la santé).

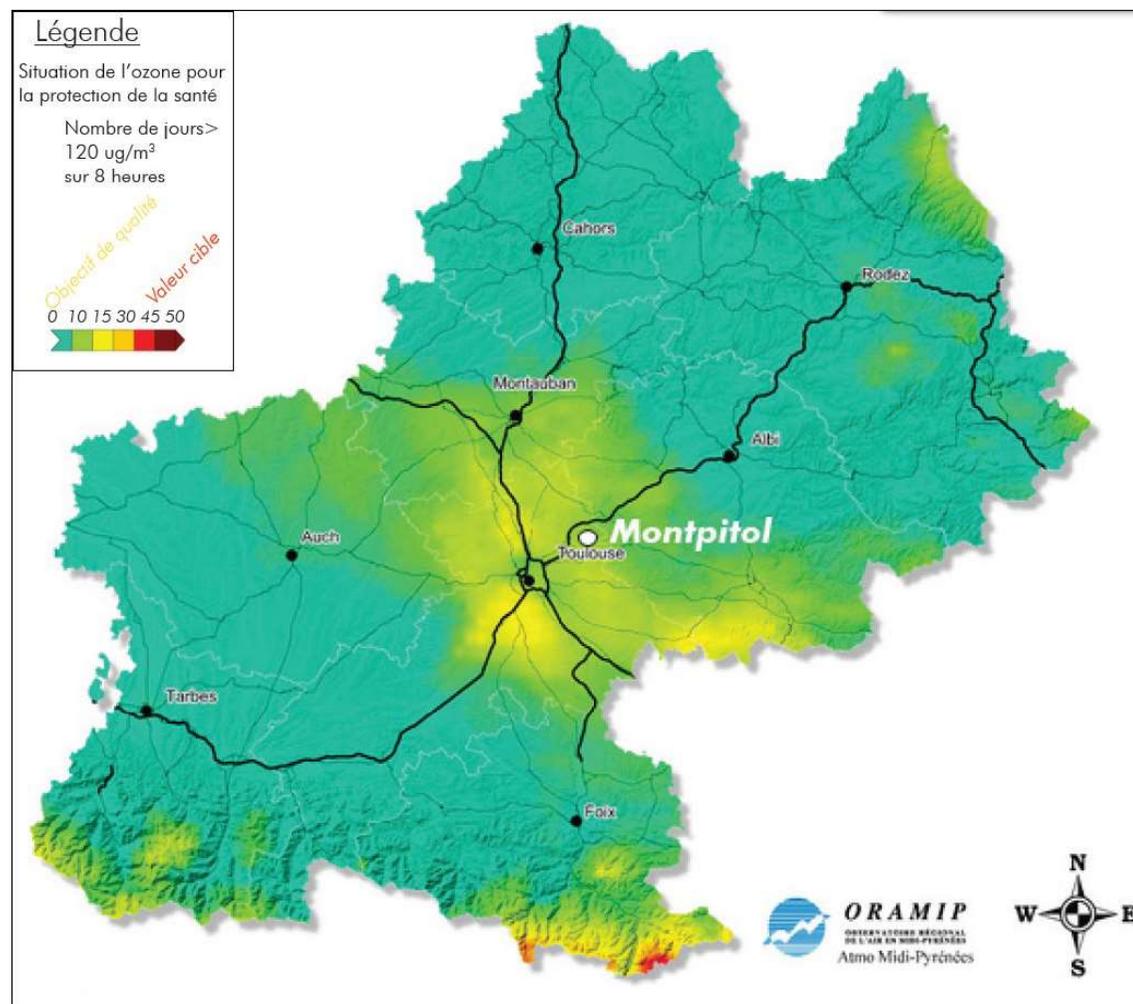


Figure 51 : Carte de qualité de l'air (présence d'ozone) en Midi-Pyrénées sur l'année 2014, Source : Oramip, Atmo Midi-Pyrénées

Les pics de pollution significatifs

Un épisode de pollution de l'air par les particules en suspension PM10 sur l'intégralité de la région Midi-Pyrénées a été relevé le 16 Mars 2014.

L'année 2003, année caniculaire, est l'année (entre 1999 et 2014) où les mesures d'ozone ont été les plus élevées.

Les évaluations autour de Montpitol

Trois stations peuvent être prises en compte pour évaluer la qualité de l'air à Montpitol :

- Celle de **Belesta en Lauragais**, à 32 km au Sud-Est de la commune de Montpitol, en **milieu rural** : Cette station est placée sous les vents de Toulouse lorsque ceux-ci viennent de Nord-Ouest. Elle permet donc d'étudier l'impact des émissions toulousaines (NOx, NO2, NO, O3). Elle mesure l'ozone en continu. Les résultats révèlent que les réglementations et valeurs limites sont respectées.
- Celle de **Bessières**, à 11 km de la commune de Montpitol, à proximité de l'incinérateur, en **milieu industriel**. Les particules en suspension d'un diamètre inférieur à 10 microns (PM10) sont mesurées en continu 24h/24. Des mesures ponctuelles complémentaires sont réalisées pour le suivi des dioxines, des métaux (arsenic, cadmium, plomb, mercure, nickel), du dioxyde de soufre, des oxydes d'azote et de l'acide chlorhydrique.

- Celle de **Toulouse**, à 16 km de la commune de Montpitol, en **milieu urbain**. Elle mesure la qualité de l'air en air urbain de fond (à laquelle est exposée la majorité de la population toulousaine). Il apparaît, selon les mesures prises entre 1998 et 2014, que l'année 2003, année caniculaire, est l'année où les mesures d'ozone ont été les plus élevées. En ce qui concerne le dioxyde d'azote, le dioxyde de soufre, les particules PM10, PM2.5, Benzo(a)pyrène, métaux, l'objectif de qualité et la valeur limite pour la protection de la santé sont respectés.

L'influence toulousaine est peut-être la plus significative pour estimer la qualité de l'air de Montpitol, située non loin. De plus, la présence de l'autoroute A68 à moins de 6 km peut également générer des pollutions.

Le SDAGE Adour-Garonne

Le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Adour-Garonne, approuvé en 2009, donne des objectifs d'état des masses d'eau. Ce SDAGE détermine les orientations fondamentales pour une gestion équilibrée de la ressource en eau et les aménagements à réaliser pour les atteindre.

- SDAGE 2010-2015 : Les 6 orientations fondamentales du SDAGE 2010-2015 sont les suivantes :

- Orientation A - Créer les conditions favorables à une bonne gouvernance
- Orientation B - Réduire l'impact des activités sur les milieux aquatiques
- Orientation C - Gérer durablement les eaux souterraines et préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides
- Orientation D - Assurer une eau de qualité pour des activités et usages respectueux des milieux aquatiques
- Orientation E - Maîtriser la gestion quantitative de l'eau dans la perspective du changement climatique
- Orientation F - Privilégier une approche territoriale et placer l'eau au cœur de l'aménagement du territoire

- SDAGE 2016-2021 :

Les travaux d'élaboration du SDAGE 2016-2021 s'engagent sur le bassin. Les projets de SDAGE et de programme de mesures 2016-2021 Adour-Garonne sont soumis à la consultation du public et des partenaires de décembre 2014 à juin 2015. Cette consultation vise à recueillir les avis sur les orientations fondamentales du SDAGE et leurs dispositions, ainsi que sur les mesures et les objectifs des masses d'eau.

Les 6 orientations fondamentales du SDAGE 2016-2021 sont :

- Orientation A : créer les conditions de gouvernance favorables
- Orientation B : réduire les pollutions
- Orientation C : améliorer la gestion quantitative
- Orientation D : préserver et restaurer les milieux aquatiques (zones, humides, lacs, rivières)

Le tableau suivant présente l'état chimique, l'état quantitatif et les objectifs du SDAGE pour les **masses d'eau souterraines** se trouvant sur la commune de Montpitol.

Code masse d'eau	Nom masse d'eau	Etat lors de l'élaboration du SDAGE 2010-2015		Objectif SDAGE	
		Chimique	Quantitatif	Chimique	Quantitatif
Masses d'eau souterraines					
FRFG043	Molasse du bassin de la Garonne et alluvions anciennes de Piémont	Mauvais	Non classé	Bon état 2021	Bon état 2015
FRFG089	Molasses du bassin du Tarn	Mauvais	Non classé	Bon état 2021	Bon état 2015
FRFG083	Calcaires et sables de	Bon	Bon	Bon état 2015	Bon état 2015

	l'oligocène à l'ouest de la Garonne				
FRFG082	Sables, calcaires et dolomies de l'Eocène-Paléocène captif Sud Adour-Garonne	Bon	Mauvais	Bon état 2015	Bon état 2027

Les 2 masses d'eau les plus superficielles (FRFG043 et FRFG089) présentent un mauvais état chimique, notamment due à la présence de nitrates et autres produits entrant dans la composition des pesticides. Ces 2 masses d'eau étant majoritairement libre, en lien avec les eaux superficielles, l'état quantitatif n'avait pas pu être estimé.

Les masses d'eau les plus profondes (FRFG083 et FRFG082) présentent une bonne qualité. En effet, les pollutions potentielles ne les atteignent pas. Cette étude avait également montré un mauvais état quantitatif de la masse d'eau FRFG082. Cela est notamment dû à

de fortes pressions, engendrées par les prélèvements agricoles et pour la production d'eau potable.

Le tableau suivant présente l'état chimique, l'état écologique et les objectifs du SDAGE pour la **masse d'eau superficielle** localisée au droit de la commune de Montpitol.

Code masse d'eau	Nom masse d'eau	Etat actuel		Objectif SDAGE	
		Chimique	Ecologique	Chimique	Ecologique
Masse d'eau superficielle					
FRFRR315B_3	Ruisseau de Marignol	Bon	Moyen	Bon état 2015	Bon état 2021

La pollution des sols

La base de donnée BASOL recense les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) nécessitant une action des pouvoirs publics à titre préventif ou curatif. Aucun site de ce type n'a été localisé sur la commune de Montpitol.

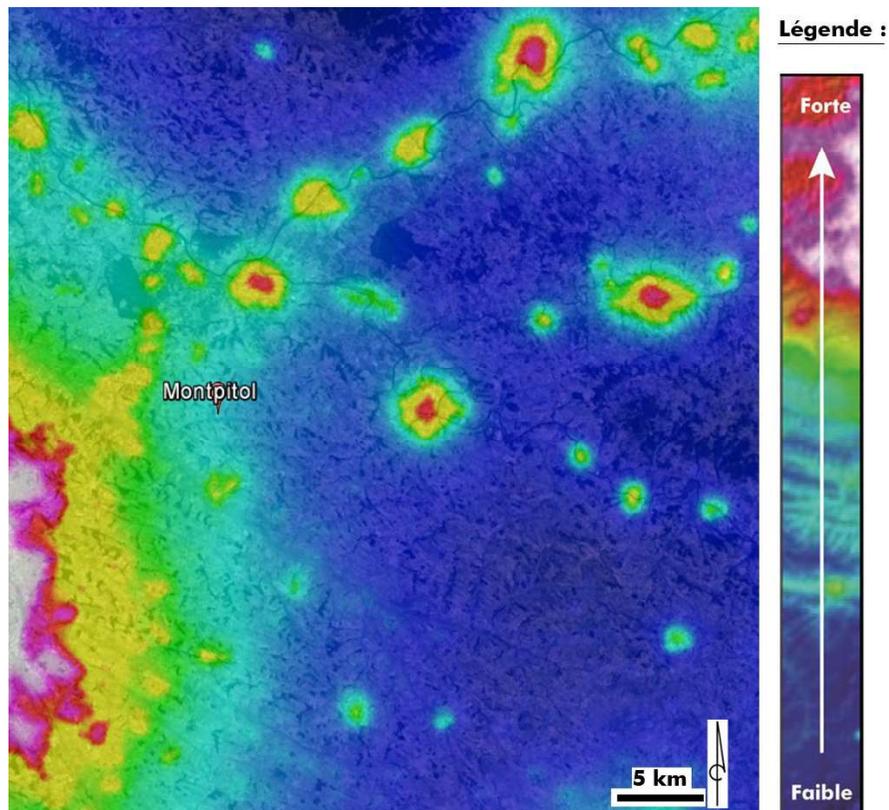
La base de données BASIAS recense les sites industriels susceptibles d'engendrer une pollution de l'environnement. Ils ont été répertoriés de manière large et systématique, ce qui ne préjuge pas d'une pollution au droit de ces sites mais identifie des sites qui pourraient potentiellement générer des pollutions. Aucun site de ce type n'a été localisé sur la commune de Montpitol.

Plus généralement, les installations classées sont les activités pouvant générer un risque pour l'environnement. Aucune Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) n'est recensée sur la commune de Montpitol.

La pollution lumineuse

Les principaux pôles émetteurs de flux lumineux dans les alentours de la commune de Montpitol sont la ville de Toulouse, à l'Est et à une douzaine de km, et celle de Saint-Sulpice-la-Pointe, au Nord-Est et à 8 km de Montpitol.

La commune de Montpitol se trouve au sein d'une zone rurale à faible densité de population, sans site industriel ou commercial. Ainsi, les émissions lumineuses locales sont peu importantes. Les flux lumineux au niveau de la commune sont essentiellement liés à l'éclairage public et à l'éclairage des logements dans le bourg. Cette notion de



pollution lumineuse est par conséquent très faiblement représentée à Montpitol.

b) La gestion des déchets

Les compétences de traitement des déchets des ménages appartiennent de façon optionnelle à la Communauté de Communes des Coteaux du Girou dans laquelle Montpitol se trouve.

Cependant, actuellement, et depuis l'arrêté du 12 Juillet 1995 approuvant le Plan de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés de la Haute-Garonne, vu le règlement sanitaire départemental, défini par l'arrêté du 23 février 1979, mis à jour le 21 mars 1988, et vu l'arrêté préfectoral du 28 novembre 2012 substituant la Communauté de Communes des Coteaux du Girou au Syndicat Mixte de Montastruc-la-Conseillère, Montpitol s'organise avec une gestion directe des ordures ménagères.

Trois déchèteries se situent à Verfeil, à Garidech et à Villemur.